

(N° 34.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1885-1886.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1886.

(Voir les N^{os} 84, IV, session de 1884-1885, 5, IV, 66, 74 et 75, session de 1885-1886,
de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1886, à la somme de quinze millions trois cent soixante-quatre mille sept cent quarante et un francs (15,364,741 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 27 janvier 1886.

Les Secrétaires,
(Signé) L. DE SADELEER.
LÉON D'ANDRIMONT.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*
(Signé) T. DE LANTSHEERE.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1886.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000 »	478,000 »	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. . .	592,000 »		
3	Matériel	50,000 »		
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques. . .	6,000 »		
5	Frais de route et de séjour	9,000 »		
CHAPITRE II.				
ORDRE JUDICIAIRE.				
6	<i>Cour de cassation.</i> Personnel	270,150 »	4,543,880 »	
7	— Matériel	5,300 »		
8	<i>Cours d'appel.</i> Personnel	1,056,400 »		
9	— Matériel	24,000 »		
10	Tribunaux de première instance et de commerce, y compris l'augmentation des traitements des greffiers adjoints des tribunaux de première instance, à raison de 200 fr., sans distinction de classes.	2,056,530 »		
11	Justices de paix et tribunaux de police	931,500 »		
CHAPITRE III.				
JUSTICE MILITAIRE.				
12	<i>Cour militaire.</i> Personnel.	20,850 »		79,470 »
13	— Matériel	1,500 »		
14	Auditeurs militaires et anciens prévôts	48,400 »		
15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière. Ameublement des locaux des conseils de guerre.	8,720 »		
CHAPITRE IV.				
FRAIS DE JUSTICE.				
16	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques. (<i>Credit non limitatif.</i>)	1,200,000 »	1,219,508 »	
17	Traitement des exécuteurs des arrêts criminels.	7,008 »		
18	— des préposés à la conduite des voitures cellulaires . . .	12,500 »		

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE V.			
PALAIS DE JUSTICE.			
19	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Entretien du Palais de Justice de Bruxelles, garde, surveillance, nettoyage, chauffage, éclairage, eau, etc	455,000 »	155,000 »
CHAPITRE VI.			
PUBLICATIONS OFFICIELLES.			
20	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de la direction du <i>Moniteur</i>	25,000 »	
21	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires.	450,000 »	
22	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i>	3,000 »	
23	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation.	25,300 »	543,300 »
24	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois	10,000 »	
CHAPITRE VII.			
PENSIONS ET SECOURS.			
25	Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	25,000 »	
26	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite de leur position malheureuse	9,000 »	40,000 »
27	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus	2,000 »	
28	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons, se trouvant dans le même cas que ci-dessus.	4,000 »	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VIII.			
CULTES.			
29	Clergé supérieur du culte catholique	284,400 »	
30	Clergé inférieur du culte catholique.	4,261,000 »	
31	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo . .	250,000 »	
32	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	75,266 »	
33	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses	10,000 »	
34	Culte israélite (<i>Personnel</i>)	15,292 »	4,950,958 »
35	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues . . .	1,000 »	
36	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	10,000 »	
37	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	17,000 »	
38	Secours pour les ministres des cultes	50,000 »	
CHAPITRE IX.			
ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.			
SECTION 1^{re}. — Établissements de bienfaisance et d'aliénés.			
39	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'Etat.	225,000 »	
40	Subsides <i>a</i>) : 1 ^o à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2 ^o aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 151, n ^o 17, de la loi communale; 3 ^o aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4 ^o aux communes pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n ^o 14 de la loi du 28 décembre 1873; 5 ^o pour secours aux victimes de l'ophtalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à charge du Département de la Guerre. — <i>b</i>) pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés avec affectation, au besoin, à la construction de l'asile de Tournai, de la partie du crédit qui restera disponible.	355,000 »	
<i>(Y compris 100,000 francs en charges extraordinaires ou temporaires.)</i>			
41	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des commissaires spéciaux ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles	12,000 »	
42	Impression et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance et frais divers.	7,500 »	
43	Subsides pour le patronage des condamnés libérés	14,000 »	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
<i>SECTION 2. — Écoles agricoles de Ruyssede et de Beernem.</i>			
44	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des colons, achat et entretien du mobilier	95,000 »	885,500
45	Frais d'habillement des surveillants.	1,000 »	
46	Frais de voyage des membres du Comité d'inspection, des fonctionnaires et employés	3,000 »	
47	Fournitures de bureau et de classe	2,000 »	
48	Traitements des fonctionnaires et employés	64,750 »	
49	Indemnités et tantièmes	2,500 »	
50	Gages du portier, des infirmiers, agents de la ferme et salaires du boulanger, des chefs d'atelier et journaliers	29,650 »	
51	Entretien des bâtiments, travaux d'amélioration des bâtiments et constructions nouvelles	13,000 »	
52	Entretien du domaine, engrais divers, achats de graines et semences.	29,500 »	
53	Animaux et nourriture des animaux	50,000 »	
CHAPITRE X.			
PRISONS.			
<i>Section 1^{re}. — Service économique.</i>			
54	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons	4,170,000 »	2,617,525
55	Travaux domestiques. Salaires des détenus	18,000 »	
56	Frais d'habillement des surveillants	50,000 »	
57	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés	11,000 »	
58	Traitements des fonctionnaires et employés	940,775 »	
59	Indemnité de logement à certains surveillants mariés ou veufs avec enfants.	20,550 »	
60	Frais d'impression et de bureau	12,000 »	
61	Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments	180,000 »	
62	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour les plans, devis et cahiers des charges relatifs à l'entretien et à l'amélioration des bâtiments; direction et surveillance des travaux	10,000 »	
<i>Section 2. — Service des travaux.</i>			
63	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication.	150,000 »	
64	Travaux industriels. Salaire des détenus	54,000 »	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
65	Frais d'impression et de bureau	1,000 »	
66	Traitements des fonctionnaires et employés.	60,400 »	
CHAPITRE XI.			
FRAIS DE POLICE.			
67	Mesures de sûreté publique	60,000 »	60,000 »
CHAPITRE XII.			
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.			
68	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département	17,000 »	
69	Dépenses imprévues non libellées au Budget et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux ; Secours aux agents salariés des divers services ressortissant au Département, ou à leurs familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse	6,800 »	23,800 »
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE. . . . fr.			15,364,741 »